

***Défense de la condition enseignante face à l'autoritarisme administratif et aux violences sociétales*** Martine Boudet

-----  
***La corporation enseignante objet de pressions hiérarchiques et scolaires***

Dans une société et une Ecole en crise, de nombreux incidents assombrissent les relations entre administration et monde enseignant. Sanctions et poursuites disciplinaires se banalisent dans une optique managériale, et s'ajoutent à un climat d'incivilités croissant dans les établissements, en premier lieu des quartiers populaires. Face à la dégradation des conditions de travail, des pétitions, voire des grèves de la faim et des suicides sont enregistrés.

Il n'est pas normal que toujours davantage d'enseignants et de personnels d'éducation deviennent des boucs émissaires d'une institution en crise. La mesure ministérielle concernant "le rétablissement de l'autorité des maîtres" (janvier 2015) est peu ou pas appliquée. Dans ces conditions d'exercice bien connues des publics scolaires, le recrutement devient déficitaire pour certaines disciplines, en dépit des créations de postes.

***Pour une campagne de défense de la condition enseignante (et des personnels d'éducation)***

Il serait intéressant de regrouper les dossiers des personnels sujets à l'autoritarisme administratif, de manière à les sortir de l'isolement, de faire connaître également le taux de démission et d'échec des stagiaires. Et de demander

-l'arrêt -ou bien selon le cas un traitement équitable- des poursuites judiciaires des personnels soumis aux aléas de la vie scolaire (incivilités et violences) et socio-politique (actualité post-attentats)

- la transparence du dispositif administratif à tous les niveaux ainsi que la préférence donnée au dialogue interne, quant à la gestion des dossiers des enseignant(e)s confronté(e)s aux problèmes de violence ....

-l'application de la mesure ministérielle concernant "le rétablissement de l'autorité des maîtres":

*« Tout comportement mettant en cause les valeurs de la République ou l'autorité du maître fera l'objet d'un signalement systématique au directeur d'école ou au chef d'établissement, d'un dialogue éducatif associant les parents d'élèves et, le cas échéant, d'une sanction. Aucun incident ne sera laissé sans suite. »<sup>1</sup>*

-le respect à l'EN de la loi de 2014 sur le harcèlement moral

-la reconnaissance des risques psycho-sociaux (RPS) et du burn-out comme maladie professionnelle.

Une campagne de cet ordre, si possible unitaire, serait source de remobilisation.

---

<sup>1</sup> [Mesure 2] Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains (campagne pour « une grande mobilisation de l'Ecole autour des valeurs républicaines »)  
[http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html#Mesure\\_2%20:%20R%C3%A9tablir%20l%27autorit%C3%A9%20des%20ma%C3%AEtres%20et%20les%20rites%20r%C3%A9publicains](http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html#Mesure_2%20:%20R%C3%A9tablir%20l%27autorit%C3%A9%20des%20ma%C3%AEtres%20et%20les%20rites%20r%C3%A9publicains)